

Un plan en cohérence avec les orientations de la CMP

Plan d'action de la convention multipartite 2017-2021

Pistes d'action PRITH Guyane 2018

Axe 1 . Faciliter la construction et la sécurisation des parcours d'accès à l'emploi et leur mise en œuvre

Déploiement et coordination de l'emploi accompagné

Accompagnement des jeunes en situation de handicap

Optimisation du lien entre le service public de l'emploi (SPE) et (MDPH)

Elaboration d'un schéma cible du circuit d'orientation

Poursuite de la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle

Développer/renforcer les actions en direction du public jeunes afin de sécuriser les transitions entre la formation initiale et l'emploi

- ✓ Projet « passerelle vers l'apprentissage »
- ✓ Ouverture sur des actions en partenariat avec le rectorat/université et les acteurs du SPE (PE, CE, Mission locale)

Assurer le suivi de l'emploi accompagné dans la perspective d'un développement du dispositif en 2019 :

- ✓ Appuyer le travail de suivi au niveau régional en lien avec le travail effectué au niveau national (DGEFP/ANSA)

Un plan en cohérence avec les orientations de la CMP

Plan d'action de la convention multipartite 2017-2021

Pistes d'action PRITH Guyane 2018

Axe 2 . Renforcer l'accès à la formation professionnelle des personnes handicapées en mobilisant toutes les offres de la formation professionnelle

Rendre effectifs les plans régionaux d'accès à la formation professionnelle et à la qualification des personnes handicapées (PRAFPQPH)

Appui la mise en place du plan régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées (PRAFQH) par la collectivité territoriale

Développer des actions en faveur des personnes en situation de handicap dans le cadre du Plan Investissement Compétences 2018-2022

Formalisation de la convention multi-partenariale pour l'accès des TH à la formation

Mise en place/animation d'un réseau de référents Handicap

- ✓ Poursuite des formations de référents TH
- ✓ Création d'un espace dédié « référents TH » sur le site du PRITH

Un plan en cohérence avec les orientations de la CMP

Plan d'action de la convention multipartite 2017-2021

Pistes d'action PRITH Guyane 2018

Axe 3. Amplifier l'action cordonnée en faveur du maintien en emploi, pour tous (salariés, agents publics et employeurs)

Généraliser les cellules de coordination pour la prévention de la désinsertion professionnelle: homogénéiser le fonctionnement des cellules

Proposer un cadre commun de référence : articulation entre les actions PRST et PRITH

Prise en compte de l'extension au maintien dans l'emploi de la mission des OPS

Mise en place d'un groupe de travail réunissant les acteurs du maintien (CGSS, OPS, SST, Agefiph..) – lien PRST 3-Action 17

Proposition pour le développement d' outils pédagogiques et de sensibilisation

- ✓ En direction des médecins libéraux
- ✓ En direction des salariés et des entreprises (parcours du maintien)

Et /ou la réalisation d'un guide des acteurs et dispositifs du maintien

Un plan en cohérence avec les orientations de la CMP

Plan d'action de la convention multipartite 2017-2021

Pistes d'action PRITH Guyane 2018

Axe 4. Mobiliser les employeurs publics et privés

Faire progresser la part des entreprises couvertes par un accord agréé

Actions de sensibilisation et d'accompagnement des employeurs, TPE/PME , secteur associatif, en lien avec la mise en place des PEC

Développement de l'information et des conseils portés aux TPE/PME

Poursuivre et développer l'action initiée avec l'IAE en 2017

Développement du recours à l'alternance

Accompagner le développement des EA

Accompagnement du secteur adapté dans le déploiement du contrat de développement responsable et performant

Soutenir l'entrepreneuriat dans les territoires de l'Ouest